la Nouvelle-Écosse afin qu'un relevé complet soit effectué.

Nous des provinces Maritimes avons de la fierté et de l'ambition aussi bien pour l'ensemble du Canada que pour la partie du pays que nous habitons. Nous voulons que les provinces Maritimes marchent de pair avec le reste du Canada; la réalisation de ce projet, qu'on pourrait fort bien appeler le prolongement maritime de la voie d'eau du Saint-Laurent, nous donnerait les industries dont nous avons si grand besoin et ouvrirait en même temps la baie de Fundy et les ports de la Nouvelle-Angleterre aux navires des Grands lacs.

Au cours de la dernière session, le Parlement a relevé les pensions des anciens combattants. Il convient de le féliciter de vouloir reviser la loi des allocations aux anciens combattants. Les anciens combattants qui bénéficient des dispositions de cette loi n'ont pas d'autres moyens d'existence; ceux dont la part a été si généreuse ont des titres à notre reconnaissance.

Des progrès notables ont été réalisés ces dernières années dans le domaine de la santé, grâce aux subventions fédérales versées au titre du programme de la santé nationale. Il n'y a pas quatre ans que ce programme était annoncé pour la première fois à la Chambre, mais des progrès remarquables ont déjà pu être accomplis dans toutes les provinces.

Les subventions fédérales ont apporté une aide considérable puisqu'elles ont permis d'augmenter de 36,000 le nombre de lits dans les hôpitaux. Grâce à ces subventions, 3,400 préposés à l'hygiène sociale ont reçu leur formation, 4,300 ont été appelés à faire partie du personnel de la santé publique des provinces et des municipalités et les services de santé des provinces se sont trouvés, d'une manière générale, grandement renforcés.

La présente année restera mémorable dans l'histoire du progrès social au Canada grâce aux mesures que les Canadiens prennent actuellement par l'intermédiaire de leurs gouvernements, à l'égard de leurs vieux concitoyens.

En janvier dernier, deux mesures importantes sont entrées en vigueur; la pension versée par le gouvernement fédéral à toutes cette enceinte.

du Labrador et avant l'établissement d'une les personnes d'au moins 70 ans et l'assistanceadministration de la voie navigable du Saint- vieillesse accordée sous le régime fédéral-Laurent. Pour que les industries des pro- provincial à tous les gens de 65 à 69 ans vinces Maritimes deviennent plus nombreuses, qui en ont besoin. On me dit que, depuis il nous faut plus d'énergie électrique. J'en- l'entrée en vigueur de cette pension de vieilgage donc fortement le gouvernement fédéral lesse, bon nombre de nos citoyens d'âge moins à prendre l'initiative et à offrir une aide avancé se rendent compte que le principe dont financière et technique aux gouvernements s'inspire la pension de vieillesse est sain et provinciaux du Nouveau-Brunswick et de achètent des rentes viagères de sociétés privées pour compléter la pension qu'ils toucheront de l'État à l'âge de 70 ans.

Le nouveau programme, dont bénéficient près de 700,000 personnes, atteindra, au cours de l'année, un chiffre de dépense supérieur à celui des allocations familiales et deviendra le chef de dépense le plus considérable du Canada au titre de son programme social. Le Gouvernement et le Parlement peuvent s'enorgueillir à juste titre d'avoir préparé et réalisé de telles mesures. Par son étendue, l'importance des prestations, l'absence de l'évaluation des ressources, ainsi que par la simplicité de son application, le nouveau programme de pension du Canada à 70 ans vient en tête de tous les programmes analogues aujourd'hui en honneur dans le monde.

Monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Lac Saint-Jean (M. Gauthier), j'ai l'honneur de proposer:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada: A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, C.H., gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, sujets loyaux et fidèles de Votre Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

(Texte)

M. André Gauthier (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans appréhension que j'ai accepté le redoutable honneur d'appuyer l'Adresse, en réponse au discours du trône. Quand je vois tous mes collègues que je crois, pour la plupart, mieux qualifiés que moi, tant par le talent oratoire que par l'âge et l'expérience, j'ai l'impression que le privilège qui m'échoit en est un que je n'ai pas mérité.

Ce m'est une raison de plus pour remercier, avec toute l'effusion dont je suis capable, le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) et ses collègues de m'avoir confié une tâche que je considère supérieure à ma compétence, mais que je n'estime pas moins comme une distinction enviable, surtout pour un jeune député relativement nouveau dans

[M. George.]